

Lettre d'information de la FMCH à ses membres

Guerre et paix

Chères et chers collègues,



Dr. med. Josef E. Brandenburg
Président de la FMCH

Il y a 120 ans paraissait le fameux roman «Guerre et paix», de Léon Tolstoï (1828 - 1910). Mais la présente newsletter ne vous parlera pas des difficultés de la période napoléonienne, ni de la Russie des tsars. Non, les indices confirment nos doutes: un Office fédéral fait la guerre de propagande à ses propres troupes.

En 2015, différents médias (p. ex.: Schweiz am Sonntag 08.11.2015, Aargauer Zeitung, 8.11.2015, Medinside 09.11.2015) ont cité les paroles du directeur de l'OFSP: *«Si la santé publique était un avion, seuls des flambeurs, des amateurs de sensations fortes ou des personnes dégoûtées de la vie monteraient à bord»*. Sur la base d'une extrapolation de données étrangères et d'un sondage mené auprès de 600 personnes sans identification personnelle, les hôpitaux suisses et le corps médical sont traînés dans la boue – avec le plein accord d'Heinz Locher, un économiste de la santé, qui a ensuite été nommé à la commission d'experts.

Le coup a porté. Le temps d'explication visant à rassurer les patients inquiets a augmenté à une vitesse fulgurante et, depuis, il dépasse nettement la limite des vingt minutes décrétées ensuite par intervention du Conseil fédéral.

En été 2016, l'OFSP a fait passer en exclusivité au Tagesanzeiger, en avant-première, une «étude» qui n'avait pas encore été publiée. Une dérogation claire aux standards éthiques des milieux scientifiques. Sous le titre *«Unnötige Operationen kosten Millionen»* (des opérations inutiles qui coûtent des millions), le Tagesanzeiger du 17 juin 2016 publiait un article sur les interventions chirurgicales réalisées sur les bénéficiaires d'assurances complémentaires: l'OFSP avait clairement outrepassé ses compétences, puisque les assurances complémentaires ne relèvent pas de sa responsabilité. De plus, cette «étude» dénonce de profondes lacunes au

niveau des méthodes et des contenus. En disséminant le soupçon selon lequel ces opérations découleraient de motivations strictement pécuniaires, l'OFSP porte atteinte à l'honneur de tous les médecins qui exercent jour après jour leur métier de façon responsable et consciencieuse.

Le 29 janvier 2018, le président de la Confédération, M. Berset, déclarait devant les médias qu'il connaissait 140 médecins à qui l'assurance de base versait plus d'un million de francs d'honoraires. Le 7 février 2018, le directeur de l'OFSP abondait dans ce sens, dans l'émission «Infrarouge» de la TSR. Dans une lettre ouverte, datée du 19 février 2018, le président de la FMCH a prouvé, à l'aide de calculs, que cela ne pouvait être que le résultat d'une tricherie, car avec une facturation correcte, ce serait l'équivalent de 8333 heures de travail annuelles, à savoir 23,4 heures par jour, sans vacances, sans dimanche, sans jour férié, sans loisirs, et sans sommeil. Ni le président de la Confédération, ni le directeur de l'OFSP n'ont répondu à l'invitation de nommer ces moutons noirs. L'info est restée en l'état et agit.

Le 26 octobre 2018, l'OFSP publiait une étude sur les revenus des médecins entre 2009 et 2014, d'après laquelle *«ces revenus seraient nettement plus élevés que ce que l'on pensait»*. De nouveau, on se plaît à mettre en lumière les chiffres les plus aberrants. L'étude du bureau BASS s'appuie sur les revenus relevant de l'AVS. Ceux des médecins assistants et des chefs de clinique ne sont pas pris en compte. Cette étude ne donne pas non plus d'indication sur l'origine des revenus. Aucune distinction n'est faite entre les honoraires relevant de l'OAS, les honoraires supplémentaires et les autres rémunérations (p. ex.: revenus patrimoniaux, droits d'auteur, revenus de partenariats, etc.).

Malgré ces réserves, et d'autres, sur lesquelles même les responsables de l'étude attirent l'attention, l'OFSP affirme de façon éhontée que *«les principales lacunes des études précédentes auraient été comblées»*. Les données structurelles collectées par l'Office fédéral de la statistique et publiées le 10 avril 2018 (relevé MAS) sont ainsi dépréciées, alors qu'elles sont plus récentes et de meilleure qualité. Seulement elles montrent des revenus de médecins plus faibles, contre les attentes de l'OFSP.

Aucune attaque de ce type n'a été constatée de la part d'autres offices fédéraux. On n'imaginerait pas l'Office fédéral de la culture s'en prendre ainsi aux acteurs culturels, encore moins le DDPS s'attaquer aux soldats et aux sportifs.

Si ce dénigrement systématique des médecins se poursuit de la sorte, dans quelques années, ce ne sont plus des coûts qu'il nous faudra discuter, mais de la reconstruction d'une santé publique «dévastée par la guerre».

Changeons de scène: lors de sa séance à huis clos, les 1^{er} et 2 novembre 2018, le comité directeur de la FMCH a prêté serment *in corpore*, dans le cadre d'une cérémonie solennelle. Des médecins, notamment le vice-président de la FMCH, Bernhard Egger, ont participé à la rédaction du nouveau Serment Suisse, une version perfectionnée du serment d'Hippocrate. Il doit protéger la relation entre médecin et patient, fondée sur l'éthique, contre toute pression politique ou économique, un vrai «pacte de paix».

Cet événement a suscité des réactions très positives (voir le journal de la SRF du 2 novembre 2018). Cela n'a pourtant pas empêché le président de l'Académie Suisse des Sciences médicales (ASSM), Daniel Scheidegger, de s'attaquer une nouvelle fois aux membres de la FMCH. Il même a occupé pendant des années des fonctions de direction à la tête d'une discipline médicale de la FMCH. Les actions de l'ASSM sont subventionnées par la Confédération.

Quant à la campagne d'image de la mfe, l'Association Médecins de famille et de l'enfance Suisse, elle relevait plus de l'escarmouche que de la guerre. Les scènes des vidéos du site de la mfe, qui se voulaient humoristiques et caricaturales, ont provoqué l'indignation de beaucoup de membres de base de la FMCH. Malheureusement, le code de déontologie de la FMH ne peut être d'aucune aide. Le manque de collégialité ne peut être jugé que de personne à personne. Une tentative, visant à compléter le code de déontologie en conséquence, a fait l'objet d'une requête déposée le 25 octobre 2018 à la Chambre médicale. Elle a échoué. Les services juridiques de la FMH n'ont vu aucune possibilité pour les organisations de médecin d'invoquer elles aussi le code de déontologie.

Au moins, ce débat à la Chambre médicale a révélé une forte solidarité, même de la part de la mfe. Son président s'est en effet excusé et a assuré que l'idée n'était pas de désavouer les spécialistes. La mfe a immédiatement supprimé les vidéos de son site Internet. Dans une période de grande vulnérabilité de la politique de la santé, l'unité et la paix sont donc revenues au sein du corps médical.

Je vous souhaite un avent serein.

Confraternelles salutations,

Josef E. Brandenburg

Président de la FMCH

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la FMCH. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

<https://www.fmch.ch/>

Nous vous souhaitons une bonne semaine !

Le secrétariat général de la FMCH

